

Conditions Générales de Prestations de Services

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Prestations de Services (CGPS) définissent les modalités selon lesquelles Madame Eugénie Couve Fontaney,

(siren 403246960), fasciathérapeute, exerce son activité au sein de son cabinet.

Toute prise de rendez-vous implique l'acceptation des présentes CGPS.

Article 2 – Prestations proposées

Les prestations proposées sont des séances individuelles de fasciathérapie, comprenant selon les besoins de la personne :

- la thérapie manuelle des fascias ;
- la Gymnastique Sensorielle

Ces prestations ont pour objectif d'accompagner la personne dans une démarche de bien-être et d'amélioration de sa qualité de vie.

La fasciathérapie ne constitue pas un acte médical et ne se substitue ni à un diagnostic médical, ni à un traitement prescrit par un professionnel de santé. Il est recommandé au patient de poursuivre son suivi médical habituel.

Article 3 – Déroulement des séances

Les consultations sont réalisées exclusivement sur rendez-vous.

La durée d'une séance est d'environ **1 heure**.

Chaque accompagnement est personnalisé en fonction des besoins exprimés par le patient.

Article 4 – Tarifs

Le tarif d'une séance est fixé à :

65 € TTC pour une séance d'environ une heure.

Les tarifs sont exprimés toutes taxes comprises (TTC) et tiennent compte de la TVA applicable au jour de la facturation.

Toute modification du taux de TVA applicable sera automatiquement répercutée sur le prix des prestations.

Article 5 – Modalités de paiement

Le règlement est effectué à l'issue de chaque séance.

Les moyens de paiement acceptés sont :

- espèces ;
- chèque bancaire ;
- virement bancaire.

Les paiements par carte bancaire ne sont pas acceptés.

Une facture peut être remise au patient sur simple demande.

Article 6 – Annulation et retard

En cas d'empêchement, le patient est invité à prévenir la praticienne dès que possible afin de permettre la réorganisation du planning.

En cas de retard, la durée de la séance pourra être adaptée afin de respecter les rendez-vous suivants.

En cas d'absences non signalées ou d'annulations répétées, la praticienne se réserve la possibilité de ne plus proposer de rendez-vous.

Article 7 – Responsabilité

La praticienne met en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer un accompagnement professionnel, personnalisé et respectueux des règles de confidentialité.

Le patient demeure responsable des informations relatives à son état de santé qu'il choisit de communiquer.

Article 8 - Patient mineur

Les consultations des mineurs sont réalisées avec l'accord d'au moins un représentant légal. La praticienne se réserve le droit de demander une autorisation

écrite ou la présence d'un représentant légal lors de la première consultation ou lorsque la situation le justifie.

Article 9 – Assurance responsabilité civile professionnelle

Dans le cadre de son activité de fasciathérapeute, Madame Eugénie Couve Fontaney a souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant son activité de fasciathérapie.

Cette assurance a pour objet de couvrir les conséquences éventuelles liées à l'exercice professionnel de son activité, conformément aux garanties prévues au contrat souscrit.

Les informations relatives à l'organisme assureur peuvent être communiquées au patient sur simple demande.

Article 10 – Déontologie

La praticienne est adhérente à **FasciaFrance** et s'engage à exercer son activité dans le respect de la charte éthique de cette association.

Cette charte définit notamment les principes de respect de la personne, de confidentialité, de compétence professionnelle et d'intégrité qui guident la pratique de la fasciathérapie.

La charte éthique est consultable par tout patient qui en fait la demande et est disponible au cabinet.

Article 11 – Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre des consultations sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la législation française applicable.

Les modalités de collecte, d'utilisation, de conservation et les droits des patients sont détaillés dans le document « Information des patients relative à la protection des données personnelles », disponible au cabinet et sur mon site.

Article 12 – Réclamations

Toute réclamation peut être adressée directement à :

Eugénie Couve Fontaney

109 avenue Charles de Gaulle

69160 Tassin-la-Demi-Lune

Téléphone : 06 13 58 78 30

E-mail : coufon@hotmail.fr

Article 13 – Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, tout patient a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige.

Le médiateur désigné est :

MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT

Centre d'Affaires Stéphanois

Immeuble L'Horizon – Esplanade de France

3 rue Jean Constant Milleret

42000 Saint-Étienne

Site internet : www.medconsodev.eu

Le recours au médiateur n'est possible qu'après avoir tenté de résoudre directement le litige avec la praticienne.

Article 14 – Droit applicable

Les présentes Conditions Générales de Prestations de Services sont régies par le droit français.

En cas de litige, les parties rechercheront prioritairement une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

Date de mise à jour :

21 /07 / 2026